

# COMMUNE DE BEAUVOIR-SUR-MER

## Conseil Municipal

Séance du Lundi 25 octobre 2021

### PROCES VERBAL

**Présents** : M. BILLON Jean-Yves, MME BRIÉE Sophie, M. TESSON Denis, M. ANDRÉ Peter, MME POTIER Alizée, M. GRONDIN Bertrand, MME MICHEL Sophie, M. RETUREAU Pascal, MME FRADET Annabelle, M. BÉHAR Nicolas, MME DOUX Fabienne, M. BURGAUD André, MME ROUSSEAU Danièle, M. SANCHEZ Michel, MME BODIN Françoise, M. DENIS Laurent, MME PINEAU Pauline, M. BOURDIN Pascal, M. GRIERE Yohann, MME THIBAUD Valérie, MME BLANCHARD Isabelle, M. DELAPRÉ Stéphane, MME BILLET Anne, MME ANCELIN Brigitte.

**Absents ayant donné pouvoir** : MME KARPOFF Béatrice à M. TESSON Denis, MME POUTHE Sandrine à M. DENIS Laurent.

**Absent excusé** : M. PILLET Jean-François

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H33

Monsieur le Maire fait l'appel nominal des présents.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement en application des dispositions de l'article L2121-17 du CGCT.

#### **SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Maire nomme Monsieur ANDRÉ Peter comme secrétaire de séance.

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils entendent approuver le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2021.

Le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

#### **DOSSIERS POUR DELIBERATIONS :**

##### **83/2021 – Budget général – Décision modificative n° 2**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'ajuster les prévisions budgétaires 2021.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2021 propose de procéder à des ajustements de crédits comme suit :

##### **En dépenses d'investissement :**

- Opération 65 « Réseau Eaux Pluviales » : les crédits nécessaires à la réfection du réseau d'évacuation des eaux pluviales du parking des Paludiers n'ont pas été prévus au budget primitif. Il convient d'inscrire 126 516,00 € de crédits.
- Opération 22 « Résidence Billon » : il est proposé d'augmenter les crédits de 220 000,00 € pour financer les travaux de réhabilitation de l'étage de la résidence Billon.
- Opération 41 « Voirie » : il est proposé de réduire les crédits de cette opération à hauteur de 346 516,00 € afin d'équilibrer la présente décision modificative.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de modifier le budget général tel que suit :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
Chapitre-Article-Désignation	Dépenses	Recettes
<b>Opérations réelles</b>		
<b>Op. 65 - Réseau Eaux Pluviales</b>	<b>126 516.00</b>	
2315 - Installations, matériel et outillages techniques	126 516.00	
<b>Op. 22 - Résidence Billon</b>	<b>220 000.00</b>	
2313 - Constructions	220 000.00	
<b>Op. 41 - Voirie</b>	<b>-346 516.00</b>	
2315 - Installations, matériel et outillages techniques	-346 516.00	
<b>Total proposé</b>	<b>0.00</b>	

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

### **84/2021 – Rue de l'Aubépine – Impasse des Boutons d'Or – Classement dans le domaine public communal**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n°100/2020 du 02 novembre 2020, le conseil municipal a décidé d'acquérir la rue de l'Aubépine et l'impasse des Boutons d'Or situées dans le lotissement la Commanderie.

L'acte de transfert de propriété ayant été signé le 18 octobre 2021, il convient à présent d'envisager le classement de la rue de l'Aubépine et de l'impasse des Boutons d'Or dans le domaine public communal, étant précisé que celles-ci mesurent 204 mètres de long.

Aussi, le classement de ces voies dans le domaine public communal porterait la longueur totale de la voirie communale à 25.387 km.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code de la voirie routière, notamment l'article L141-3 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de classer la rue de l'Aubépine d'une longueur de 139 mètres et l'Impasse des Boutons d'Or d'une longueur de 65 mètres dans le domaine public communal
- Décide de modifier le tableau récapitulatif de la voirie communale, dont la longueur totale est portée à 25.387 km
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

## 85/2021 – Tableau des effectifs – Modifications

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier le tableau des effectifs.

Au-regard de la réglementation relative à la scolarité devenue obligatoire à partir de 3 ans, des effectifs des classes de maternelle et de l'augmentation du nombre d'élèves de classes de TPS et PS nécessitant une attention particulière, il est proposé de transformer un emploi d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à 28/35<sup>ème</sup> en adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Par ailleurs, en prévision de l'inscription au restaurant scolaire d'un enfant en situation de handicap nécessitant un accompagnement individualisé, à partir du 8 novembre 2021, il convient de créer un emploi d'adjoint technique en contrat à durée déterminée d'une durée de 2 mois renouvelable jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022 à 3/35<sup>ème</sup>.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de transformer un emploi d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à 28/35<sup>ème</sup> en adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- Décide de créer un emploi d'adjoint technique en contrat à durée déterminée d'une durée de 2 mois renouvelable jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022 à 3/35<sup>ème</sup>.

Le tableau des effectifs est donc établi comme suit :

### Temps complets

1 Directeur Général des Services  
1 attaché  
1 Rédacteur  
3 adjoints administratifs Principaux 1<sup>ère</sup> classe  
2 adjoints administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe  
2 adjoints administratifs  
  
2 brigadiers chef principal  
1 technicien territorial  
1 technicien principal 2<sup>ème</sup> classe  
1 technicien principal 1<sup>ère</sup> classe  
4 agents de maîtrise  
1 agent de maîtrise principal  
4 adjoints techniques principaux 1<sup>ère</sup> classe  
7 adjoints techniques Principaux 2<sup>ème</sup> classe  
8 adjoints techniques  
1 éducateur APS Principal 1<sup>ère</sup> classe  
1 brigadier chef principal  
1 adjoint administratif  
1 adjoint administratif  
1 rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe  
3 agents de Maîtrise  
**1 adjoint technique Principal 2<sup>ème</sup> classe**

### Temps non complet

1 adjoint technique Principal 2<sup>ème</sup> classe 20/35<sup>ème</sup>  
1 adjoint technique Principal 2<sup>ème</sup> classe 33/35<sup>ème</sup>  
1 adjoint technique Principal 2<sup>ème</sup> classe 22/35<sup>ème</sup>  
1 adjoint technique Principal 2<sup>ème</sup> classe 18h30/35<sup>ème</sup>  
1 adjoint technique Principal 2<sup>ème</sup> classe 20/35<sup>ème</sup>  
1 adjoint technique Principal 2<sup>ème</sup> classe 30/35<sup>ème</sup>  
1 adjoint technique 28/35<sup>ème</sup>  
1 adjoint technique 22/35<sup>ème</sup>  
1 adjoint technique 24/35<sup>ème</sup>

1 adjoint technique 29/35<sup>ème</sup>  
 1 adjoint technique 4h30/35<sup>ème</sup>  
 1 adjoint technique 5h/35<sup>ème</sup>  
 1 adjoint technique 20/35<sup>ème</sup>  
 1 adjoint technique 14/35<sup>ème</sup>  
 1 adjoint technique 33/35<sup>ème</sup>  
 1 adjoint administratif principal 1ère classe 28/35<sup>ème</sup>  
 1 agent de Maîtrise 30/35<sup>ème</sup>  
 1 agent de Maîtrise 20/35<sup>ème</sup>

**Emplois CDD**

**1 adjoint technique 3h/35<sup>ème</sup> pour 2 mois**

1 adjoint administratif à mi-temps pour 6 mois

1 adjoint technique 15/35<sup>ème</sup> pour 1 an

8 adjoints techniques 35/35<sup>ème</sup> pour 1 mois

1 adjoint technique 11/35<sup>ème</sup> pour 1 an

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

**Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises par le Maire prises en vertu des délégations confiées par le Conseil Municipal :**

DATE	N°	OBJET
21/09/2021	100	Décision non préemption 36 rue des Sables
21/09/2021	101	Décision non préemption 91 rue de la Roche
21/09/2021	102	Décision non préemption 23 chemin de la Vallée des Vignes
21/09/2021	103	Décision non préemption 191 rue du Port
21/09/2021	104	Décision non préemption 28 rue Henri Geoffroy
21/09/2021	105	Décision non préemption 11 ter rue du Gois
21/09/2021	106	Décision non préemption 104 avenue des Moulins
07/10/2021	107	Décision non préemption 11 impasse des Patelles
07/10/2021	108	Décision non préemption 66 bis route de la Roche
07/10/2021	109	Décision non préemption 14 chemin des Vergettes
07/10/2021	110	Décision non préemption 57 chemin de Chantemerle
11/10/2021	111	Avenant n°1 marché 10-2019- Lot LEFEVRE
18/10/2021	112	Décision non préemption 6 impasse des Bleuets
18/10/2021	113	Décision non préemption Chemin du Petit Cornoir
18/10/2021	114	Décision non préemption Chemin du Petit Cornoir
18/10/2021	115	Décision non préemption Chemin du Petit Cornoir
18/10/2021	116	Décision non préemption 57 rue du Port
18/10/2021	117	Décision non préemption 15 - 15B - 15T - 17 rue du Cornoir
18/10/2021	118	Décision non préemption 28 Grand Rue
18/10/2021	119	Décision non préemption 32 rue Henri Geoffroy
18/10/2021	120	Décision non préemption 51b chemin de Chantemerle

### **Lecture des remerciements :**

- Lecture des remerciements de la société de Chasse pour l'aide financière et matérielle apportée pour la finale départementale des rencontres Saint Hubert

### **Espace France Services**

M. le Maire informe l'assemblée qu'un Espace France Services a été ouvert le 18 octobre 2021 pour 24H par semaine, sur Beauvoir Sur Mer avec des permanences délocalisées sur les communes de Bouin, la Garnache, Bois de Céné et Saint Christophe du Ligneron.  
Cet espace a été labellisé le 11 octobre 2021.

### **Page Facebook**

M. le Maire informe les conseillers qu'une page facebook a été lancée pour apporter des informations sur la commune.

### **Conseil des Sages**

M. le Maire informe l'assemblée que quatre candidatures ont été reçues pour le moment. M. le Maire invite les élus à en parler autour d'eux.

### **Questions diverses**

M. le Maire souhaite que les questions diverses qui sont d'ordre privé ne soient pas évoquées en conseil municipal mais avec les services concernés. Celles-ci ne doivent concerner que l'intérêt général ou le domaine public.

### **Elections CME**

Alizée POTIER informe que 7 nouveaux enfants ont été élus.  
La première Assemblée Plénière a eu lieu le 21 octobre 2021.  
Beaucoup de projets sur le bien-être, le développement durable et le sport.

### **Bibliothèque**

Alizée POTIER informe l'assemblée que la bibliothèque Charles Bossis va fermer le 15 novembre pour déménager dans les nouveaux locaux de la bibliothèque « Le 3 » après les vacances de Noël.

### **Drapeau devoir de mémoire**

M. le Maire informe l'assemblée qu'une cérémonie est organisée le 30 octobre 2021. Tous les élus y sont invités.

### **Téléthon**

Sophie BRIÉE informe les élus que le Téléthon les 3 et 4 décembre est lancé.

Au programme :

Viennoiseries, repas drive le midi à réserver, soirée karaoké sur réservation, balade pédestre, parcours à pied, chorale de l'ARSB, compétition de pétanque, tombola...

### **Repas des aînés**

Denis TESSON informe l'assemblée qu'en janvier 2022, le CCAS a décidé de reconduire le colis gastronomique ou le plateau repas pour les anciens. Le plateau repas est composé de produits frais réalisés par un traiteur de Beauvoir Sur Mer.

Les colis sont faits par une société du Périgord.

Pascal BOURDIN demande si on peut faire appel à une société du secteur. Denis TESSON répond que seule une société de Nantes a répondu mais avec des produits non locaux. Le choix s'est fait sur la société du Périgord qui ne propose que des produits du Périgord.

Ce sera proposé à toutes les personnes de plus de 74 ans.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h.

**Le Maire**  
Jean-Yves BILLON



**Le Secrétaire de séance**  
Peter ANDRÉ



